

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de  
Monsieur Victor Braune relatif à l'apprentissage  
et intitulée « Quelles actions en faveur de  
l'apprentissage ? »**

Municipal responsable : M. Gérald Cretegny, Syndic

Gland, le 17 août 2020

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 22 juin 2020, M. Victor Braune a déposé une interpellation sous le titre « *Quelles actions en faveur de l'apprentissage ?* » et dont la teneur est la suivante :

*L'apprentissage, un des piliers de la formation suisse et de notre économie, est mis à rude épreuve par la situation économique résultant de la pandémie de coronavirus. De nombreuses entreprises dans une situation délicate ne souhaitent plus engager d'apprentis ou ont dû se résoudre à licencier des apprentis en formation.*

*Le canton de Vaud a décidé d'investir 16 millions de francs pour pallier cette situation, notamment en payant la moitié du salaire annuel des apprentis débutant leur première année et ceux licenciés pour des raisons économiques en deuxième ou troisième année de formation. L'apprentissage est essentiel pour notre tissu économique mais également pour nos jeunes, pour qui il représente le meilleur moyen d'obtenir un emploi.*

*Je prie donc la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

*- Quelles mesures la Municipalité de Gland envisage-t-elle pour promouvoir l'engagement d'apprentis et les mesures du canton, notamment auprès des écoles et entreprises glandoises ?*

*- La Municipalité prévoit-elle des mesures de soutien pour les entreprises engageant des apprentis au niveau communal ?*

*- La Municipalité prévoit-elle d'engager davantage d'apprentis et, en cas de réponse négative, pourquoi ?*

*En remerciant d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes plus respectueuses salutations.*

# RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

## Préambule

La Ville de Gland est détentrice du label « Entreprise formatrice » et emploie à ce jour huit apprenti-es (4 femmes et 4 hommes) dans différents services de l'Administration. Au fil des années, le nombre d'apprentis a progressivement augmenté (2018 : nouvel engagement aux espaces verts ; 2019 : apprenti employé de commerce supplémentaire et nouvel apprenti techniscéniste à la Culture). Il tient à cœur à la Ville de Gland de pouvoir offrir ces places et ainsi favoriser l'apprentissage au travers d'une pratique professionnelle. Cette formation duale (au sein de l'entreprise tout comme à l'école) est une force du système de formation suisse qui permet, entre autres, l'intégration facilitée des jeunes sur le marché de l'emploi.

La crise sanitaire vécue depuis mars 2020 a sensiblement pénalisé l'avenir professionnel de multiples jeunes en formation ou dans la recherche de leur premier emploi. Les entreprises sont dès lors encouragées à maintenir leur effectif d'apprenti-es, voire les augmenter puisque le système d'apprentissage peut être un outil marketing à valeur ajoutée pour les entreprises ; développant ainsi leur « marque employeur ».

Pour toutes ces raisons la Ville de Gland a décidé de maintenir ses effectifs d'apprenti-es pour la rentrée 2020.

## Réponses aux questions :

1. - *Quelles mesures la Municipalité de Gland envisage-t-elle pour promouvoir l'engagement d'apprentis et les mesures du canton, notamment auprès des écoles et entreprises glandoises ?*

La Ville de Gland utilise plusieurs plateformes d'emploi pour futur-es apprenti-es et collabore également avec la structure d'Activ'Action dans sa recherche. Ces différents réseaux ont un certain succès dans l'engagement d'apprenti-es.

2. - *La Municipalité prévoit-elle des mesures de soutien pour les entreprises engageant des apprentis au niveau communal ?*

Des mesures de soutien financier aux apprenti-es et aux entreprises formatrices ont été mises en place par L'Etat de Vaud. Ces mesures visent à soutenir l'embauche d'apprenti-es qui débiteront leur cursus en août 2020 mais aussi de permettre aux apprenti-es de 2e et 3e années qui auront subi un licenciement économique de retrouver plus facilement une place pour l'année scolaire 2020-2021. Les entreprises peuvent percevoir jusqu'à 50% du salaire d'un-e apprenti-e. Les communes ne sont pas directement concernées par ces mesures.

Afin de rappeler ou d'informer les entreprises locales sur les mesures de subvention, un courriel informatif leur a été envoyé en date du 14 août 2020, les encourageant à engager des apprenti-es et ainsi faire perdurer le programme de formation duale.

3. *La Municipalité prévoit-elle d'engager davantage d'apprentis et, en cas de réponse négative, pourquoi ?*

L'engagement d'apprenti-es est soumis à certaines règles (Loi fédérale sur la formation professionnelle) dont la capacité à pouvoir les encadrer et les former.

Actuellement, les huit apprenti-es sont répartis de la sorte :

- 1 apprenti bibliothèque
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste
- 1 apprenti techniscéniste
- 2 apprentis concierges
- 3 apprentis employés de commerce

Les apprenti-es employé-es de commerce ont un programme de formation riche en expériences puisqu'ils intègrent huit services/offices durant leurs trois années de formation, encadré-es par dix formateurs (d'ici fin 2020) certifiés par le CEP (Centre d'éducation permanente). Afin d'assurer un suivi professionnel et les aider dans l'atteinte de leurs objectifs (dossiers ; Unité de Formation, Situation de Travail et d'Apprentissage) la pleine capacité d'encadrement est à ce jour atteinte. Les moyens logistiques ont eux aussi atteint leurs limites.

Dans l'optique de favoriser la formation des jeunes en recherche d'une place d'apprentissage, la Municipalité a validé, dans sa séance du lundi 17 août 2020, l'engagement d'un-e apprenti-e CFC employé de commerce supplémentaire dédié-e aux activités administratives du Service des bâtiments et de l'urbanisme, dès la rentrée d'août 2021. Ainsi, la Municipalité affirme son soutien, de manière concrète et directe, au système de l'apprentissage et confirme sa position en tant employeur formateur. Il est dès lors envisagé d'augmenter graduellement l'effectif des apprentis au sein des autres services, en fonction du nombre de formateurs disponibles, dans les cinq prochaines années.

### Conclusion

La Municipalité de Gland poursuit avec volonté et ambition le programme de formation duale malgré les circonstances actuelles en lien avec la crise sanitaire. Elle renforcera ses effectifs et ouvrira la possibilité à d'autres formations (Maturité Professionnelle Commerciale par exemple) dans les années à venir.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

G. Cretegnny

Le Secrétaire :

J. Niklaus